
Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du lundi 21 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 15 janvier 2019, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

Présents : 8

Sont présents: Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Votants: 8

Représentés:

Excuses: Geneviève FOUCONNIER

Absents: Guy CLARAC

Secrétaire de séance: Eric LAMBERT

Objet: Vote de crédits supplémentaires - preneron - DE 2019 001

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-316.44	
739211	Attributions de compensation	316.44	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date reception Préfecture
et publication le 22/01/2019

Objet: PROLONGATION CONTRAT AGENT TECHNIQUE - DE 2019 002

Vu la délibération DE_2018_020 du 29 octobre 2018, autorisant le recrutement d'un agent contractuel, Xavier LABAT employé en qualité d'agent technique à la commune depuis le 1^{er} novembre 2018.

Un contrat à durée déterminée a été établi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de trois mois.

Le maire informe les membres du conseil de ce que Xavier LABAT donne entière satisfaction.

Compte tenu de ce jugement, le maire, propose de renouveler le contrat de Xavier LABAT pour une durée de 1 an.

Le maire précise que l'avis du conseil municipal est facultatif, mais souhaite tout de même demander son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

De renouveler le contrat de Xavier LABAT pour une durée de 1 an.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture

et publication le 22/01/2019

Objet: Délibération éclairage terrain de pétanque - DE 2019 003

Afin de revitaliser le cœur du village, le maire propose à l'assemblée d'installer un éclairage au terrain de pétanque.

Lors de la transformation du presbytère en mairie, dans notre réflexion, nous avons pensé ce projet d'éclairage et un fil d'alimentation électrique a été câblé et enterré jusqu'au terrain de pétanque, ainsi qu'un robinet de puisage, ce qui favorisera l'installation.

Cet éclairage devra être dimensionné et adapté à la pratique de ce loisir, avec un niveau d'éclairement économe en énergie, et une bonne répartition de la lumière sur l'ensemble du terrain afin d'éviter des zones d'ombre.

Une étude technique sera effectuée gracieusement par le SDEG pour définir le nombre et la puissance de projecteur.

Le conseil municipal, Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à réaliser cet éclairage et signer le devis correspondant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Guy Favarel

Date réception Préfecture

Et Publication, le 22/01/2019

Objet: délibération investissement - DE 2019 004

Vu la délibération DE_2018_026 du 29 octobre 2018 portant sur l'achat de matériels pour la salle des fêtes,

Monsieur le Maire réitère les besoins d'un premier équipement de la salle des fêtes, de pièces de vaisselle à savoir des lots d'assiettes plates, creuses, à dessert, des couverts de table, des verres ballons et à eau, des tasses, ainsi que des plats, en quantités suffisantes eu égard au nombre de personnes assises autorisées par la commission départementale de sécurité.

Pour ses mêmes besoins, il propose d'acheter un lave-vaisselle professionnel adapté avec des cycles de lavage rapide.

Enfin, des meubles haut et bas avec portes ouvrantes pour le rangement de la dite vaisselle.

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le maire,

Autorise Monsieur le maire à signer les devis correspondant à ses achats.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Guy Favarel

Date réception Préfecture

Et Publication, le 22/01/2019

Objet: Délibération fermeture compteur électrique ancienne Mairie-école - DE 2019 005

Vu le déplacement de la nouvelle mairie installée au presbytère, l'ancienne mairie-école est, depuis ce déménagement inoccupée.

Le compteur électrique installé qui fait l'objet d'un contrat souscrit le 01/01/1971 n'a plus d'utilité. Aussi, le maire propose de fermer ce compteur et de résilier le contrat avec EDF.

Il faut savoir que l'éclairage des toilettes publiques mitoyennes étaient alimentées par ce compteur.

Le maire fait savoir que les toilettes publiques demandent un entretien régulier en vue d'assurer la salubrité publique. De plus, elles ne sont pratiquement plus utilisées et il n'existe aucune obligation pour les communes d'en disposer. Aussi, il souhaite la fermeture définitive des toilettes publiques.

Par ailleurs, l'utilisation de l'eau des toilettes publiques fait l'objet d'une convention avec Madame Isabelle MACARY, locataire du logement de l'école. Cette dernière paye l'abonnement et la consommation d'eau des toilettes publiques et par délibération DE_2014_25 du 08 septembre 2014, la mairie rétribue tous les ans, à Madame MACARY Isabelle la consommation d'eau des toilettes publiques calculée automatiquement par un compteur intermédiaire (Réf. Article 2 de la convention du 08/09/2014) ainsi que la prise en charge de l'abonnement pour un semestre (Réf. Article 3 de la convention du 08/09/2014).

Le conseil municipal, Ouïe, l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE de la fermeture de ce compteur électrique, de la condamnation des toilettes publiques, de l'abrogation de la délibération DE_2014_25 et de la convention passée avec Isabelle MACARY, laquelle sera informée par lettre recommandée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Guy Favarel

Date réception Préfecture

Et Publication, le 22/01/2019

Le maire passe la parole à Eric CERETTO, délégué à la voirie qui fait savoir, après un état des lieux exhaustif, que le réseaux routier communal nécessite quelques réparations de "point-à-temps" uniquement sur les portions de voies "Saint-André", et "Pouquet".

Il ajoute qu'une portion comprise entre le carrefour de "Gélas" jusqu'au lieu-dit "Larrouy" sur la VC de "St-André", soit environ 200 mètres, présente quelques déformations et par endroit le revêtement est lézardé. Cependant, la bande de roulement ne comporte aucune cavité.

Le maire reprend la parole pour annoncer qu'un devis sera établi pour en connaître le coût.

Enfin, dans un souci d'économie, le maire propose de nous mobiliser bénévolement le temps d'une journée pour réaliser le "point-à-temps" au printemps. Cette démarche citoyenne sera mûri en temps voulu afin que la participation soit forte et le matériel adapté à ses travaux. Le maire contactera Jean-Marc BOUAN pour la logistique.

Bertrand LABOURDERE intervient pour le carrefour de "Pouquet" sujet récurrent en raison de sa configuration (forte déclivité). Il faudrait élargir le passage et consolider les bas-côtés, par de la pierre et de la colpatch.

Le maire a déjà fait intervenir la S.L.A. (M.Berges) qui a déplacé le délinéateur afin d'obliger son contournement et éviter de rouler sur le bas-côté, mais ce n'est pas efficace. Il faudra donc élargir la couche de roulement, seule solution pérenne. Ces travaux seront effectués en même temps que le P.A.T. Enfin, le chemin mitoyen de "Lartet" qui avait fait l'objet de "point-à-temps" de concert avec la mairie de Roquebrune qui avait "piloté" les travaux, il est à présent lourdement endommagé. Un devis "à la louche" a été établi par le maire de Roquebrune, pour une bi-couche gravillonnée. Il doit être corrigé afin d'en connaître réellement le coût. Ensuite, il faudra établir un programme sur 2 ou 3 ans. Le maire à rendez-vous prochainement avec celui de Roquebrune pour trouver un compromis. Les membres du conseil en seront informés pour délibérer.

Les devis pour l'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière ont été établis par les P.F.Cahuzac et ont été examinés par l'assemblée. Ils ont fait l'objet d'un questionnement à approfondir avec l'entreprise. Le plan et les photos qui l'accompagnent semblent donner satisfaction. Le maire à rendez-vous avec Julien CAHUZAC le lundi 28 janvier 2018 à 10h00.

Le maire donne lecture de la lettre adressée par Monsieur Francis DUPOUEY, Président de TRIGONE qui s'engage à nous verser une participation de 4 200€ en compensation du forfait de l'agence de l'eau qui n'a pas été perçu. Le montant total des subventions pour le projet de transformation du presbytère en mairie s'élève à présent à 183 609,62€ sur un coût total de l'opération de 281 231,17€.

Le maire passe la parole à Laurence MASSEY qu'il a chargée d'étudier les besoins pour un premier équipement de pièces de vaisselle pour la salle des fêtes. Les recherches entreprises ont permis la collecte de nombreux renseignements sur plusieurs critères de sélection (provenance, qualité, quantité, et prix) qui devront faire l'objet d'une concertation ultérieurement. Le montant estimatif à prévoir au budget flirterait autour de 2000€.

Questions diverses :

Jean-Claude CASSAGNE remercie le maire et le conseil municipal pour l'hommage rendu à son frère Guy SOUQUERE et la plaque souvenir achetée en sa mémoire. Son frère Christian s'associe aux remerciements.

Christian CASSAGNE demande des nouvelles du comité des fêtes qui est en sommeil. Officiellement, personne ne s'est manifesté pour reprendre cette association, mais le maire laisse entrevoir une porte de sortie à la condition siné qua non que d'autres personnes se mobilisent autour de cette personne. Le temps est encore à la réflexion mais la motivation est présente, ce qui est positif.

Jérôme GAINARD fait part de son inquiétude quant au marronnier à l'entrée de l'église qui est creux et pourrait présenter un danger, notamment par vent violent. Il est envisagé de rabattre certaines branches qui nécessitera la location d'une nacelle. Enfin, le compteur de la salle des fêtes qui dessert la nouvelle mairie n'est pas assez puissant quand la salle est louée et demande un délestage. Le maire se charge de contacter l'interlocuteur privilégié d'ENEDIS pour trouver une solution adaptée.

Toutes les questions sont épuisées. La séance est levée à 23 heures 25.

Le maire : Guy FAVAREL.